



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.ff.fr

PV 74 Sp 12

PV de la Commission Sportive du 17 octobre 2023

Président : M. TRINQUETTE Jean-Louis

Présents : MM. BARRAULT Norbert- BÉNARD Christian – SCHMINKE Didier

Début de la réunion : 17h00

Réserve

Match 27109535 du 14.10.23 Saint Denis les Sens – Saint Clément /Paron 1 U15 départemental 2 gr A

Réserve d'avant match du club de Saint Clément/Paron rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné ARSLAN AYKUT, licence 1022159953 Dirigeant responsable du club ONZE ST CLEMENT formule des réserves sur la participation des joueurs KARAM GHANIM, NICOLAS GARIBALDI, JULES HEMARD, EVANN PORA FRANCK GARIBALDI, LOEVAN EIGLE, GUILHEM MARQUETOUX, EVAN FERENBACH, du club US.DIONYSIENNE ST DENIS L/SENS (tous ces joueurs ont été sélectionnés sur la FMI) pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés.*».

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note de la confirmation de réserve par le club de Onze St Clément en date du 15 octobre 2023, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- en application de l'articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- dit la réserve d'avant match du club de Onze St Clément recevable en la forme, en application du règlement des championnats jeunes – saison 2023/2024 - Article 160 :
« *Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements* ».
- après vérification des joueurs de l'équipe de Saint Denis Les Sens
- attendu que sept joueurs de l'équipe de St Denis Les Sens 1 sont inscrits sur la feuille de match,
- en application de l'article 171 des RG, dit la réserve d'avant match de l'équipe de St Clément fondée,
- donne match perdu par pénalité au club de Saint Denis Les Sens (0 but , -1 point) pour en reporter le gain à l'équipe de Onze Saint Clément/Paron (3 buts,3 points)
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Onze St Clément de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Saint Denis Les Sens de 32€ pour en créditer le compte du club de Saint Clément.

Monsieur Bénard n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match arrêté

Match 26509116 du 15.10.23 Serein AS 1 - Entente Chablis / St Bris 2 départemental 3 gr C

Match arrêté à la 45^{ème} minute.

La commission,

- Prend note du courriel du club de Serein As du 17.10.23 indiquant la présence d'un délégué sur ce match, non mentionné sur la FMI, qui était Monsieur Laurent Gourdet (N° licence : 841813854)
- prend note du commentaire sur la FMI de l'arbitre de la rencontre, Mr DAOD Gwenaël,
- attendu que l'arrêt du match est dû à la blessure du joueur EL FATEHY Jawad du club de Chablis/St Bris, rendant le nombre de joueurs insuffisant (7),
- donne match perdu par pénalité à l'équipe Chablis /St Bris 2 (0 but , 0 point) pour en reporter le gain à l'équipe de Serein AS 1 (3 buts,3 points),
- souhaite un prompt rétablissement au joueur,
- Amende 30€ au club de Serein AS pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Forfaits

Match 27122648 du 14.10.23 Ent. Florentinois FC 1 – Serein AS 1 U18 Départemental 2 groupe C

Courriel du club d'Entente Florentinois FC en date du 13 octobre 2023 déclarant forfait pour cette rencontre.

La commission,

- en application du règlement des championnats jeunes – article 12- forfaits
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de l'Entente Florentinois FC au bénéfice de l'équipe de Serein As
- Score : Entente Florentinois FC : 0 but, - 1 point / Serein As = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de l'Entente Florentinois FC (amende 6.11).

Monsieur Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Changements dates, horaires, terrains

Match 26497039 du 22.10.23 Sens Franco Portugais – Union Villeneuvienne de Football Départemental 3 groupe A

Courriel du club de l'Union Villeneuvienne de Football en date du 17 octobre 2023 : demande de report de match pour cause de Covid.

La commission, en attente d'accord de l'équipe adverse, suspend sa décision et demande au club de lui fournir quatre certificats de Covid positifs.

Match 26905980 du 15.10.23 Serein HV 1 – Varennes 3 Départemental 4 groupe B

Demande de report de match du club de Varennes.

La commission, vu l'accord écrit des 2 clubs, donne ce match à jouer le 26 novembre 2023 à 15h.

Match 26905984 du 5.11.23 Serein HV 1 – UF Tonnerrois Départemental 4 groupe B

Demande de report de match du club de Serein HV en date du 9 octobre 2023.

La commission, vu le refus du club adverse, maintient le match à sa programmation initiale.

Match 27338628 du 21.10.23 Chablis 1 – UF Tonnerrois Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chablis en date du 13 octobre 2023 indiquant l'inaccessibilité des installations sportives le 21 octobre pour cause de manifestation sportive.
- Inverse le lieu de la rencontre qui se déroulera donc le 21 octobre 2023 à 14h00 sur les installations de Tonnerre.

Match 26840726 du 14.10.23 Avallon FCO 1– Sens FC 1 U15 Départemental 1

Demande de report de match du club d'Avallon FCO en date du 13 octobre.

La commission, vu l'accord écrit des 2 clubs, donne ce match à jouer le 4 novembre 2023 à 15h00.

Match 27109533 du 14.10.23 FC Gâtinais – Paron FC 2 U15 Départemental 2

Demande de report de match du club de Paron FC en date du 13 octobre 2023.

La commission, vu l'accord écrit des 2 clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2023, date impérative.

FMI**Match 26901512 du 01.10.23 Aillant 2- Briennon 1 Départemental 4 Groupe A**

La commission, vu les pièces au dossier,

- Demande à Monsieur Jonathan Leungoue Tekale, arbitre de la rencontre, de transmettre la feuille de match papier dûment remplie dans les plus brefs délais.

Match 27338232 du 07.10.23 Magny/Quarré 1 – Chablis 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission réceptionne la FMI en date du 13 octobre 2023 et enregistre le résultat :

Magny/Quarré = 9 / Chablis = 1

Match 26508152 du 15.10.23 US Cerisiers - SC Sénonais Départemental 3 groupe A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Cerisiers = 1 / Sc Sénonais = 1

Match 27122073 du 14.10.23 FC Monéteau – Briennon/ Mont St Sulpice U18 Départemental 2 groupe B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : FC Monéteau = 2 / Briennon - Mont St Sulpice = 4
- Amende 30€ au club de Monéteau pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 27105862 du 14.10.23 St Georges / Aillant U15 Départemental 2 groupe C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : St Georges = 2 / Aillant = 0
- Amende 30€ au club de St Georges pour non envoi de l'imprimé de constat d'échec FMI (amende 13.4)

Match 27119485 du 14.10.23 Stade Auxerrois/Auxerre Rosoirs 3 - Vermenton U15 Départemental 2 groupe D

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,

- enregistre le résultat : Stade Auxerrois/Auxerre Rosoires 3 = 8 / Vermenton = 0
- Amende 10€ au club de Stade Auxerrois pour délégué non licencié (amende 5.11).

Questions diverses

Match 26508151 du 15.10.23 Sens Franco Portugais 2 / Pont sur Yonne 1 Départemental 3 groupe A

La commission,

- prend note du courriel de Monsieur Jacky Languillat, délégué de la rencontre, en date du 17 octobre 2023 signalant la blessure d'un joueur de l'équipe de Sens Franco Portugais non inscrite sur la FMI,
- Souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Match 26508956 du 15.10.23 Mont St Sulpice 2 / Monéteau 2 Départemental 3 groupe B

La commission,

- prend note du courriel de Monsieur Mickaël Allard, arbitre de la rencontre, en date du 15 octobre 2023 signalant la blessure d'un joueur de l'équipe de Mont Saint Sulpice,
- Souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Match 26905978 du 01.10.23 Champs sur Yonne 2 – UF Tonnerrois 2 Départemental 4 groupe B

La commission,

- prend note du courriel de Monsieur Didier Chambon, président du FC Champs sur Yonne, en date du 12 octobre 2023 signalant la présence de Monsieur Jean Pierre Guilly (licence 2544251931) en tant que délégué lors de ce match.
- Enregistre le score acquis sur le terrain : Champs sur Yonne = 1 / UF Tonnerrois = 0

Match 26987810 du 08.10.23 Cheny 1 – Ravières 1 Départemental Féminin à 8 groupe B

La commission,

- prend note du courriel de Monsieur Franck Lamy, du club de Cheny, en date du 13 octobre 2023 signalant la présence d'un délégué lors de ce match qui était Monsieur Alexis Foex.
- Enregistre le score acquis sur le terrain : Cheny= 0 / Ravières = 3

Match 27109644 du 23.09.23 Charny Fc 1 – Héry 1 U15 Départemental 2 groupe B

La commission,

- prend note du courriel de Madame Vanessa Soulis, secrétaire du club de Charny, en date du 15 octobre 2023 signalant la présence d'un délégué lors de ce match qui était Monsieur Michel Guerin
- Enregistre le score acquis sur le terrain : Charny= 4 / Héry = 3

Match 27124253 du 30.09.23 Charbuy/Fleury/Chevannes 1 – Courson /Aillant 1 U15 Départemental 2 groupe C

La commission,

- prend note du courriel de Monsieur Kévin Geffroy, Dirigeant du club de Chevannes, en date du 13 octobre 2023 signalant la présence d'un délégué lors de ce match qui était Madame Isabelle Aubry
- Enregistre le score acquis sur le terrain : Charbuy/Fleury/Chevannes = 1 – Courson /Aillant = 3

Match 27124256 du 14.10.23 Courson /Aillant 1 – Monéteau/Gurgy 1 U15 Départemental 2 groupe C

La commission,

- prend note du courriel de Monsieur Guillaume Van De Capelle, arbitre assistant de la rencontre, en date du 15 octobre 2023 signalant la blessure d'un joueur non inscrite sur la FMI.
- Souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Match 27342138 du 21.10.23 Fontaine la Gaillarde 1 / Cerisiers 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission prend note du courriel du club de Fontaine la Gaillarde en date du 12.10.23 demandant la désignation d'un arbitre officiel pour cette rencontre en raison de l'absence de leur dirigeant.
Transmet à la CDA.

Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

Journée du 29 octobre 2023 : Match 27263564_Coupe de l'Yonne SC Sénonais 1 – Mont Saint Sulpice 1 :
Monsieur Adelino Das Neves

Fin de la réunion : 18h15

Le Président

Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

